
N° 96-0720 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Vaulx en Velin - Quartier Thorez-Lesire - Requalification des espaces extérieurs - Marché de maîtrise d'oeuvre - Commission composée comme un jury - Département développement urbain - Direction des projets urbains - Service développement social urbain -

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 avril 1996, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin, signé entre la communauté urbaine de Lyon, la ville de Vaulx en Velin, l'Etat, la Région et le département du Rhône, la mise en oeuvre d'un projet de requalification du secteur compris entre la rue Lesire, l'avenue Thorez, l'avenue Monmousseau et la place Duclos est prévue.

La requalification de ce secteur a pour objectif le développement d'un pôle d'activités entre les quartiers du Pré de l'Herpe, du Mas du Taureau et des Sauveteurs-Cervelières, en valorisant les équipements existants (salle Jara, transformation d'usage de l'école Jean Jaurès) et en favorisant la venue d'autres équipements ou activités.

Cet objectif nécessite une intervention urbaine et paysagère définissant :

- la hiérarchisation des espaces,
- la définition de liaisons piétonnes et automobiles,
- l'abaissement de la rue Lesire au niveau du sol,
- l'aménagement de carrefours urbains (Thorez-Lesire).

Le montant prévisionnel de l'opération est de 7 MF TTC.

Il est prévu de confier un marché de maîtrise d'oeuvre à un paysagiste.

Le montant des honoraires serait compris entre 450 000 F et 900 000 F TTC.

Une consultation en vue de sa désignation pourrait être organisée, conformément aux articles 104-I -9° alinéa- et 314 bis -4° alinéa- du code des marchés publics et la commission composée comme un jury serait la suivante :

- membres élus

- * monsieur le président de la communauté urbaine de Lyon, représenté par monsieur le vice-président chargé des marchés publics, président de la commission permanente d'appel d'offres,
- * les cinq assesseurs titulaires de la commission permanente d'appel d'offres ou leurs suppléants, désignés par délibération du Conseil du 25 septembre 1995,
- * membres désignés par monsieur le président de la commission en raison de leurs compétences :

. personnalités compétentes :

- * monsieur le vice-président délégué à l'aménagement et au développement urbain ou son représentant, élu communautaire,
- * monsieur le vice-président délégué aux espaces publics ou son représentant, élu communautaire,
- * monsieur le vice-président délégué à la politique de la ville ou son représentant, élu communautaire,
- * monsieur le maire de Vaulx en Velin ou son représentant élu municipal.

. *maîtres d'oeuvre* :

- * monsieur le chef du service développement social urbain ou son représentant,
- * monsieur le directeur départemental de l'équipement ou son représentant,
- * monsieur Georges Boichot, architecte,
- * monsieur Alain Marguerit, paysagiste,
- * monsieur Gérard Sanchez, architecte,
- * monsieur Guy Vanderaa, architecte urbaniste.

. *représentants institutionnels* :

- * monsieur le directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ou son représentant,
- * madame le comptable du Trésor auprès de la communauté urbaine de Lyon ou son représentant ;

B. Propose d'approuver l'opération de restructuration du secteur Henri Barbusse à Saint Priest et la commission composée comme un jury pour le choix du maître d'oeuvre ;:

Vu le présent dossier ;

Vu le protocole d'accord du grand projet urbain de Vaulx en Velin signé avec la ville de Vaulx en Velin, l'Etat, la Région et le département du Rhône ;

Vu les articles 104-I -9° alinéa- et 314 bis -4° alinéa- du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

Ouï l'intervention du rapporteur précisant qu'il y aurait lieu d'ajouter, à la suite du 7° paragraphe, la phrase suivante : "La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa réunion du 12 mars 1996, s'est prononcée favorablement sur cette procédure" ;

DELIBERE

Approuve l'opération de requalification des espaces extérieurs du quartier Thorez-Lesire à Vaulx en Velin et la commission composée comme un jury pour le choix du maître d'oeuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,